



Monsieur Mars DI Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 6 février 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous Informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant les récentes tentatives supposées d'enlèvement d'enfants.

Après que deux nouveaux cas de tentatives supposées d'enlèvement d'enfants ont été signalés mardi dernier, de plus en plus de parents commencent à s'inquiéter. La police grand-ducale a indiqué hier que les enquêtes tourneraient à plein régime et a fourni un certain nombre de conseils aux enfants respectivement à leurs parents. Ils ont toutefois également insisté à ce que les gens ne cèdent pas à la panique.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Le Ministre ne pense-t-il pas qu'il faudrait mieux Informer les parents, les élèves et le personnel enseignant et éducatif/encadrant sur le comportement adéquat à adopter dans des situations telles que décrites ci-dessus ?
- Ne pense-t-il pas qu'il faudrait inciter les écoles et les maisons-relais à organiser des réunions de sensibilisation tant du personnel enseignant et encadrant que des parents ?
- Ne faudrait-il pas procéder régulièrement à de telles sensibilisations p.ex. en les organisant systématiquement une fois par an ?
- Ne faudrait-il pas ensemble avec les officiers de police élaborer une brochure d'information à destination des écoles et des maisons relais voire des parents et des élèves ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Nancy Arendt
Députée

Françoise Hetto-Gaasch
Députée



Coordination générale

Luxembourg, le 7 mars 2014

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 108 des Députées Nancy Arendt et Françoise Hetto-Gaasch

Les supposées tentatives d'enlèvement d'enfants rapportées dans la presse nationale ont suscité de nombreuses inquiétudes, auprès des enfants comme des adultes.

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, mais les enseignants et le personnel socio-éducatif sont également des personnes de référence qui jouent un rôle clé dans l'encadrement des enfants et leur apprentissage de la vie. Dans des situations d'exception et face aux craintes parfaitement compréhensibles que celles-ci font naître, tous les partenaires scolaires sont appelés à agir de concert pour sensibiliser les enfants et les aider à se protéger contre des dangers éventuels.

Les enfants peuvent d'autant plus facilement s'approprier des conseils de sécurité que ceux-ci sont véhiculés de manière cohérente à la maison, à l'école et dans la structure d'accueil. Pour développer cet effet de synergie dans le contexte des récentes tentatives de rapt, le ministère a adressé, le 6 février 2014, une communication aux présidents des comités d'école, aux représentants des parents d'élèves et aux autorités communales. Dans cette circulaire, le ministère a résumé des recommandations à l'intention des enfants, élaborées en concertation avec la police grand-ducale, et rappelé les mesures de sécurité et de surveillance en vigueur. Le ministère a également recommandé au personnel enseignant de contacter les autorités communales afin que soient prises les mesures nécessaires pour renforcer le contrôle de l'accès aux enceintes et bâtiments scolaires. Par ailleurs, il s'est concerté avec les inspecteurs en charge des communes dans lesquelles des incidents ont été rapportés.

Plutôt que d'inviter l'ensemble des écoles et des maisons relais à organiser des réunions de sensibilisation, il est préférable de prévoir régulièrement des actions de sensibilisation qui impliquent directement les enfants. En abordant les dangers avec leur classe ou leur groupe, les enseignants et les éducateurs peuvent formuler des mises en garde et des recommandations adaptées à l'âge et à la maturité des enfants, et favoriser ainsi l'échange

sur les risques et la gestion des situations de la vie courante. Ce faisant, ils sont directement à l'écoute des craintes et des questions des enfants, mais aussi des parents.

La sensibilisation aux dangers d'une agression s'inscrit plus généralement dans le contexte de prévention de la violence. Au-delà des programmes scolaires proprement dits, de nombreux programmes et actions spécifiques (ateliers, journées pédagogiques, etc.) sont mis en œuvre dans les écoles fondamentales et lycées, à l'intention des élèves comme du personnel enseignant et socio-éducatif. L'inspection des écoles fondamentales en collaboration avec les Parquets des Tribunaux d'Arrondissement de Luxembourg et de Diekirch organise des réunions d'information à l'intention des présidents des comités d'école sur les démarches à suivre en cas de danger imminent ou de constats de violence. Une feuille de route élaborée par le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) informe les enseignants de l'enseignement fondamental et des lycées sur les mesures à prendre et les instances à contacter en cas de suspicion de maltraitance ou d'abus sexuel d'un enfant ou d'un jeune. Il est tout à fait envisageable d'élargir cette documentation en y incluant également des conseils de sécurité face aux dangers d'enlèvement.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse